

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2017
 à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT.

Absents excusés : Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Benoît SPITZ

Procurations : Joseph EHRHART à Norbert RIESTER
 Carine GOERINGER à Valérie HIRTZ
 Benoît SPITZ à Jean-Marie KOENIG

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

N° 1

VIDÉOPROJECTION DES SALLES D'HONNEUR ET DE CONSEIL : CHOIX DU PRESTATAIRE

- Considérant que la vidéoprojection des salles d'honneur et de conseil n'était pas comprise dans le marché de la restructuration de la mairie,
- Vu les devis reçus,
- Vu le compte rendu des Commissions Réunies qui se sont tenues le 20 février 2017,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir l'entreprise ECS RESADIA, sise 67750 HOERDT,
- DÉCIDE de modifier l'écran prévu dans la salle d'honneur par un écran aux dimensions supérieures et d'installer une sonorisation permanente dans la salle d'honneur,
- CHARGE le Maire de faire modifier le devis par ECS RESADIA suite à cette décision,
- DIT que le devis modifié sera validé lors du prochain conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

- Vu la circulaire préfectorale du 29 décembre 2016 indiquant les critères d'intervention fixés par la commission d'élus pour l'exercice 2017 au titre de la DETR,
- Considérant que le projet « Création de locaux techniques et sanitaires » n'est pas assez avancé et n'est pas encore chiffré,
- Considérant que le projet de sécurisation de l'entrée des écoles n'est pas assez avancé et n'est pas encore chiffré,
- Considérant que les travaux de voirie de l'impasse des jardins ne sont pas chiffrés à ce jour,
- Considérant que la Commune ne prévoit pas de travaux pouvant bénéficier de la DETR pour l'exercice 2017,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la circulaire, aucun travail prévu n'entrant dans les critères d'attribution de la DETR pour l'exercice 2017. Les projets en étude seront présentés en 2018, si la DETR est reconduite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

- Vu les comptes rendus de la Commission Jeunesse École,
- Entendu Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, qui présente le règlement relatif aux activités extra-scolaires. Le présent règlement régit les activités proposées par la Commune, activités qui débiteront à compter du 16 mars 2017. Cinq activités sont proposées :
 - « **Bricolage bois** » (4 séances) : cette activité se déroulera dans la petite salle de jeux à côté du préau de l'école, du 16 mars au 6 avril 2017 inclus, et sera encadrée par M. Bessot. Une participation de 3 € sera demandée par enfant et par séance (5 enfants maximum par séance).
 - « **Initiation au deedjeridoo** » (4 séances), avec instrument d'initiation remis à l'enfant : cette activité se déroulera dans la petite salle de jeux à côté du préau de l'école, du 5 au 29 mai 2017 inclus et sera encadrée par M. Elbisser. Une participation de 5 € sera demandée par enfant et par séance (15 enfants maximum par séance).
 - **Atelier « découverte peinture » pour les CP et CE1 (3 séances)**, avec matériel fourni : cette activité se déroulera dans la petite salle de jeux à côté du préau de l'école, du 25 avril au 9 mai 2017 inclus et sera encadrés par Mme Monami. Une participation de 5 € sera demandée par enfant et par séance (10 enfants maximum par séance).
 - « **Initiation à la peinture acrylique** » pour les CE2 – CM1 et CM2 (3 séances) : cette activité se déroulera dans la petite salle de jeux à côté du préau de l'école, du 27 avril au 16 mai 2017 inclus et sera encadrée par Mme Guisnel. Une participation de 5 € sera demandée par enfant et par séance (10 enfants maximum par séance).
 - « **Initiation à la pétanque** » (4 séances) : cette activité se déroulera au terrain de pétanque près du terrain de football, du 11 mai au 8 juin 2017 inclus et sera encadrée par Mme Mastronardi, adjointe au maire, et M. Schmitt, membre du Conseil. Une participation de 3 € sera demandée par enfant et par séance (8 enfants maximum par séance).

Les dépenses et recettes seront prises en charge par l'ACMECS (Association Communale des Manifestations et Échanges Culturels de Stotzheim). Un nombre minimum d'enfants sera nécessaire pour que l'activité puisse avoir lieu.

- Considérant que l'ACMECS gère ces activités et qu'il est nécessaire d'établir une convention entre l'association et la Commune dans ce cadre,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'ACMECS (Association Communale des Manifestations et Échanges Culturels de Stotzheim) à gérer les activités extra-scolaires et à utiliser la petite salle de jeux à côté du préau de l'école ainsi que le terrain de pétanque pour ces activités,
- AUTORISE le Maire à signer avec l'ACMECS une convention de mise à disposition de la petite salle de jeux à côté du préau de l'école et le terrain de pétanque pendant la durée des activités, convention jointe en annexe de la présente délibération,
- RAPPELLE que les dépenses et recettes seront prises en charge par l'ACMECS,
- PRÉCISE que l'assurance du local et terrain mis à disposition dans le cadre des activités proposées relève de la responsabilité de la Commune. L'ACMECS devra cependant souscrire une assurance pour les activités gérées,
- PRÉCISE que l'activité pourra être annulée si une des activités comptait moins de 2/3 d'inscrits,
- APPROUVE le règlement relatif aux activités extra-scolaires,
- AUTORISE le Maire à signer le règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESTRUCTURATION MAIRIE : AVENANT N° 1 LOT N° 3, MENUISERIE EXTÉRIEURE BOIS

- Vu la délibération du 11 juillet 2016 par laquelle le Conseil municipal décide d'attribuer les travaux aux entreprises,
- Considérant que des travaux supplémentaires sont à prévoir pour le lot 3, menuiserie extérieure bois, pour la fourniture et pose de lambrequin en contreplaqué marine usiné en forme de vague suivant plan ABF en remplacement de ceux prévus en alu dans le marché de base et la fourniture et pose de pièces de bois pour remise à niveau des 11 châssis du rez-de-chaussée,
- Vu le devis reçu de l'entreprise menuiserie JEHL et FILS pour les travaux de fourniture et pose de pièces de bois pour remise à niveau des 11 châssis du rez-de-chaussée, devis n° 282558, d'un montant HT de 2 310,00 €,
- Vu le devis reçu de l'entreprise menuiserie JEHL et FILS pour les travaux de confection, fourniture et pose de lambrequin en contreplaqué marine usiné en forme de vague suivant plan ABF, en remplacement de ceux prévus dans le marché de base, devis n° 282611 d'un montant HT de 1 860,00 €,
- Considérant que le DPGF du lot n° 3 comprend une ligne de 1 000 € HT pour travaux imprévus,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'effectuer les travaux supplémentaires pour la fourniture et pose de pièces de bois pour remise à niveau des 11 châssis du rez-de-chaussée, pour un montant HT de 2 310,00 € et les travaux de confection, fourniture et pose de lambrequin en contreplaqué marine usiné en forme de vague suivant plan ABF, en remplacement de ceux prévus dans le marché de base, devis n° 282611 d'un montant HT de 1 860,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à venir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRÊTS BANCAIRES POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

- Vu le compte rendu de la commission Finances qui a eu lieu ce jour à 19 h 30,
- Vu la délibération du 6 février 2017 par laquelle le Conseil municipal décide de souscrire un prêt à long terme sur 10 ans à taux fixe pour un montant de 200 000 euros, avec un remboursement annuel de 20 000 euros de capital et intérêts en plus,
- Entendu les explications de M. le Maire,
- Vu les propositions reçues,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de souscrire un prêt à long terme de 200 000 € à taux fixe de 0,84 % sur une durée de 10 ans au CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES à 67000 STRASBOURG, avec un remboursement à échéances capital constant,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de prêt,
- AUTORISE le Maire à renégocier le prêt n° 86290002592 souscrit le 15/04/2013 pour la réhabilitation et l'extension des écoles, d'un montant de 600 000 euros avec le CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES à 67000 STRASBOURG,
- DIT que la proposition de réaménagement du prêt sera présentée au prochain Conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT CHEMIN WOELFLI »

- Entendu la lecture détaillée article par article du compte administratif 2016 du Budget Principal de la Commune dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,
- Entendu la lecture détaillée article par article du compte administratif 2016 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli » dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2016 de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	566 324,37 €	757 862,87 €
Résultat de fonctionnement 2015 reporté (002)		855 032,62 €
INVESTISSEMENT	287 733,70 €	270 606,00 €
Excédent investissement 2015 reporté (001)		142 731,30 €

Section de fonctionnement :

Dépenses	567 521,37€
Recettes	960 024,28 €
Résultat comptable de l'exercice	392 502,91 €

Section d'investissement :

Dépenses	287 734,50 €
Recettes	413 337,30 €
Résultat de financement	125 602,80 €

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli » de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	- €	129 917,20 €
INVESTISSEMENT	- €	129 917,20 €

Section de fonctionnement :

Dépenses	129 917,20 €
Recettes	129 917,20 €
Résultat comptable de l'exercice	- €

Section d'investissement :

Dépenses	- €
Recettes	- €
Résultat de financement	- €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 voix pour

Le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

- Entendu le Compte de Gestion pour l'exercice 2016 pour le Budget Principal tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2016,
- Considérant qu'il présente des soldes identiques au Compte Administratif du Budget Principal de la Commune,
- Entendu le Compte de Gestion tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2016, pour le Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,
- Considérant qu'il présente des soldes identiques au Compte Administratif de la Commune, Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur municipal pour l'exercice 2016,
- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur municipal pour l'exercice 2016, pour le Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli ».

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2016**

- Vu la délibération de ce jour par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
- Vu le résultat d'exécution du budget principal de la Commune,
- Constatant que le résultat d'exécution du budget principal de la Commune présente un excédent d'investissement de 125 602,80 € et un excédent de fonctionnement de 392 502,91 €,
- Vu les dépenses d'investissement à prévoir pour le Budget Primitif 2017,
- Considérant qu'il y a eu lieu de transférer l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'affecter ces résultats comme suit :

. affectation en réserves au compte 1068 :	392 502,91 €
. report en investissement (recettes) au compte 001:	125 602,80 €

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

- Vu la délibération de ce jour par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016,
- Vu la délibération de ce jour d'affectation du résultat d'exploitation 2016,
- Vu le compte rendu de la Commission Finances réunie le 16 mars 2016,
- Entendu la lecture détaillée article par article du Budget Primitif 2017 dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2017 de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	759 389,68 €	797 662,00 €
Excédent fonctionnement 2016 reporté (002)		
<i>Virement entre sections (023)</i>	<i>38 272,32 €</i>	
INVESTISSEMENT	1 137 581,16 €	973 706,04 €
Excédent investissement 2016 reporté (001)		125 602,80 €
<i>Virement entre sections (021)</i>		<i>38 272,32 €</i>

Recettes de fonctionnement	797 662,00 Euros
Recettes d'investissement	1 137 581,16 Euros
Total des Recettes	1 935 243,16 Euros
Dépenses de fonctionnement	797 662,00 Euros
Dépenses d'investissement	1 137 581,16 Euros
Total des Dépenses	1 935 243,16 Euros

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 10

DÉNOMINATION D'UN CHEMIN RURAL ET ATTRIBUTION D'UN NUMÉRO DE VOIRIE

- Vu la demande d'attribution d'un nom de rue et d'un numéro de voirie émanant de M. Alexandre CROMER suite à la construction d'une maison d'habitation à côté de son exploitation agricole, sur la parcelle cadastrée section 55 n° 171,
- Considérant que le chemin situé devant la maison et l'exploitation agricole de M. Alexandre CROMER, chemin cadastré section 55 parcelle 153 de 18,71 ares est dénommé chemin Wibelsmatt,
- Considérant que ce chemin appartient à l'Association Foncière et que le Conseil municipal de Stotzheim a demandé l'avis de l'Association Foncière pour le choix de la dénomination du chemin,
- Vu la délibération du Bureau Directeur de l'Association Foncière en date du 2 mars 2017 décidant de conserver la dénomination de ce chemin en « Chemin Wibelsmatt»,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'attribuer le n° 1 chemin Wibelsmatt à la maison et l'exploitation agricole de M. Alexandre CROMER,
- DÉCIDE de poser un panneau de rue devant le chemin,
- CHARGE le Maire d'informer les différentes administrations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 11

MODALITÉS DE CALCUL DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS

- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal fixait comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice majoré 1015 conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales et les indemnités brutes de fonction des Adjointes : 13,10 % de l'indice majoré 1015 conformément à l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté municipal n° 23/2014 du 7 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,
- Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 qui porte modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

À compter du 1^{er} janvier 2017 : l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique brut 1022 (indice majoré 826) remplace l'indice 1015 (indice majoré 821).

À compter du 1^{er} janvier 2018 : l'indice terminal de la fonction publique devient l'indice brut 1027 et l'indice majoré 830.

Le relèvement de cet indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique a une incidence sur le calcul des indemnités de fonctions des élus locaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DIT que l'indice 1015 est remplacé par l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 12

ATTRIBUTION D'UN TERRAIN COMMUNAL

- Vu la délibération du 6 février 2017 par laquelle le Maire informe les membres du Conseil de la résiliation du bail d'occupation des sols de Mme Corinne WOEHREL. Les terrains concernés ont été remis en location par voie de publication.
- Vu la publication de la mise en location,
- Vu les candidatures reçues,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE M. Maxime METZ et Mme Aude MILLIUS à utiliser le pré situé sur le ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Rahnweg, parcelles cadastrées section 51 n° 546/8, n° 544/7, n° 543/7 et n° 600/8 d'une surface totale de 8,46 ares, à compter du 1^{er} janvier 2017,
- AUTORISE le Maire à signer avec M. Maxime METZ et Mme Aude MILLIUS une convention d'occupation des sols pour la même période,
- AUTORISE la mise en place par M. Maxime METZ et Mme Aude MILLIUS d'une clôture électrique à l'intérieur du grillage,
- FIXE le montant de cette occupation à 44,78 euros charges incluses,
- PRÉCISE que le montant de cette occupation est indexé sur l'indice du fermage avec variation annuelle,
- PRÉCISE que la convention n'est pas soumise au statut du fermage,
- DIT que la convention d'occupation des sols pourra être renouvelée annuellement à défaut de congé donné par le propriétaire deux mois avant l'échéance de la convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 13

TRAVAUX DE L'HORLOGE DE L'ÉGLISE

- Entendu M. le Maire qui informe les membres du Conseil que l'horloge de l'église de fonctionne plus depuis début 2017. Dans le cadre du contrat de maintenance, l'entreprise Voegelé André a établi deux devis pour la réparation de l'horloge ; l'un pour l'installation de 2 motoréducteurs de tintement et d'une minuterie réceptrice centrale, l'autre pour la restauration de l'horloge mécanique du clocher,
- Vu les devis reçus,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir le devis n°D0217 du 15/02/2017 pour un montant HT de 4 070,00 € pour l'installation de 2 motoréducteurs de tintement et d'une minuterie réceptrice centrale
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DIVERS ET COMMUNICATION

Divers :

14.1 Informations sur les DIA

M. le Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise à la Communauté des Communes Barr-Bernstein :

- DIA reçue par Me WALTER, notaire à EPPFIG, qui demande à la Commune si elle souhaite mettre en œuvre son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 45 parcelles 177, 178, 179 et section 5 parcelle 44 d'une surface totale de 52,74 ares, sis 25 Bas-Village, appartenant M. et Mme Jeannot WENGER.

14.2. Comptes rendus des Commissions Communales

- **Commissions Réunies** : les membres se sont réunis le 20 février et le 27 février 2017 à 20 h pour discuter du choix des luminaires et de la Marianne à mettre en place dans la nouvelle mairie. Les devis concernant la vidéoprojection dans la salle du conseil municipal et dans la salle d'honneur (dossier suivi par Mme Michèle Fetzter, adjointe au Maire) ont également été étudiés.
- **Commission « École – Jeunesse »** : les membres se sont réunis le 1^{er} mars à 18 h 30 concernant les activités extra-scolaires 2017.

14.3. Sortie 1^{er} mai à Allenwiller :

Suite à la proposition de Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, présente le programme de la sortie du 1^{er} mai 2017 à Allenwiller et recense les inscriptions.

14.4 Bilan vente de bois de chauffage

M. André METZ, adjoint au maire, fait le compte rendu de la vente de bois de chauffage qui a eu lieu le 13 février 2017 au Club house : 52 lots ont été mis en vente, pour un total de 320 stères. La vente moyenne du stère est de 24 euros. Tous les lots ont trouvé preneur.

14.5 Achat d'une tondeuse

Mme Céline MASTRONARDI et M. André METZ, adjoints au maire, présentent aux membres du Conseil les devis reçus pour l'achat d'une nouvelle tondeuse pour le service technique. Après en avoir pris connaissance, le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir le devis n° 70011174 du 06/02/2017 de l'entreprise NIESS AGRICULTURE pour l'achat d'une tondeuse HONDA, devis d'un montant HT de 1 506,00 €.

Le devis de réparation de l'actuelle tondeuse HONDA du service technique est également présenté aux membres : devis n° DV6 909 d'un montant HT de 268,70 € établi par l'entreprise BEYLER ET FILS. Vu le montant des réparations, le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir le devis proposé.

M. André METZ, adjoint au maire, est chargé du dossier.

14.6 Achat d'un aspirateur sans fil

Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au maire, informe le Conseil de la demande d'achat d'un aspirateur sans fil pour le ménage des écoles émanant du service d'entretien. En effet, l'agent du service d'entretien a fait part du souci de nettoyage des escaliers et sollicite cet achat pour faciliter son travail. Un estimatif a été présenté aux membres du Conseil qui donne leur accord pour cette acquisition. Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au maire, est chargée du dossier.

-
- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, informe que la collecte de sang prévue le 28 avril 2017 ne pourra pas avoir lieu au Club house. À ce jour, la mise à disposition de la salle d'honneur de la nouvelle mairie ne peut être confirmée, il faudra donc prévoir une autre salle. M. Le Maire se charge de se renseigner à ce sujet.

- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, informe de la mise en place d'un nouveau président à l'ESS : M. Sylvain CHARLIER. Il précise que la vente des cartes de membre ESS aura lieu en avril et qu'un article sera transmis au secrétariat pour parution dans le prochain bulletin municipal.
- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, rappelle qu'il est nécessaire de mettre en place un panneau pour indiquer le parking devant les bâtiments du 9 Impasse des Jardins. M. Le Maire informe que la commande est en cours par OPUS 67.
- M. le Maire informe le Conseil de la réception d'une lettre anonyme formulant une plainte contre des nuisances sonores occasionnées par un habitant du village. M. le Maire a effectué une enquête de voisinage et à ce jour les faits ne sont pas confirmés.
- M. le Maire informe de la réception d'une pétition émanant des habitants du Haut-Village concernant l'activité sur domaine public de réparations de véhicules et de stationnement gênant sur trottoirs de véhicules en état d'épave. Un courrier a été transmis à l'intéressé et la Gendarmerie et la Sous-Préfecture ont été contactées et informées.
- Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, souhaite être remplacée en tant que représentante de la bibliothèque municipale. Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au maire, sera donc représentante de la bibliothèque municipale à compter de ce jour.
- M. Norbert RIESTER, membre du Conseil, informe d'un problème de gravier à balayer à l'entrée de la route Romaine. M. le Maire se charge du dossier.
- Le **prochain Conseil** aura lieu le **lundi 27 mars 2017 à 20 h 00**.

La séance est levée à 23 h 25

***Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa réception en Sous-Préfecture
le 21 mars 2017***

***Extrait certifié conforme,
Le Maire.***

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STOTZHEIM
DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2017**

Ordre du jour :

1. Vidéoprojection des salles d'honneur et de conseil : choix du prestataire
2. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
3. Activités extra-scolaires
4. Restructuration mairie : avenant n° 1 lot n° 3, menuiserie extérieure bois
5. Prêt bancaire pour la restructuration de la mairie
6. Présentation et vote du Compte Administratif 2016 - Budget Principal et Budget Annexe « Lotissement chemin Woelfli »
7. Présentation et vote du Compte de Gestion 2016 - Budget Principal et Budget Annexe « Lotissement chemin Woelfli »
8. Affectation du résultat d'exploitation 2016
9. Présentation et vote du Budget Primitif 2017
10. Dénomination d'un chemin rural et attribution d'un numéro de voirie
11. Modalités de calcul des indemnités de fonctions des élus
12. Attribution d'un terrain communal
13. Travaux de l'horloge de l'église
14. Divers et communication
 - 14.1. Informations sur les DIA
 - 14.2. Compte rendu des Commissions communales
 - 14.3. Sortie 1er mai à Allenwiller
 - 14.4. Bilan vente de bois de chauffage
 - 14.5. Achat d'une tondeuse
 - 14.6. Achat d'un aspirateur sans fil

Noms et Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
KOENIG Jean-Marie	Maire		/
MASTRONARDI Céline	Adjointe		/
METZ André	Adjoint		/
FETZER Michèle	Adjointe		/
METZ Didier	Conseiller Municipal		/
ALBRECHT Joanne	Conseillère Municipale		/
SPITZ Benoît	Conseiller Municipal		Procuration à M. Jean-Marie KOENIG
LEHMANN Dominique	Conseillère Municipale		/
SCHMITT Philippe	Conseiller Municipal		/
HIRTZ Valérie	Conseillère Municipale		/
RIESTER Norbert	Conseiller Municipal		/
GOERINGER Carine	Conseillère Municipale		Procuration à Mme Valérie HIRTZ
EHRHART Joseph	Conseiller Municipal		Procuration à M. Norbert RIESTER
DIETRICH Anne	Conseillère Municipale		/